

MORALE PROFESSIONNELLE

Temps d'administration : 20 heures

SOMMAIRE

Objectifs généraux
Objectifs spécifiques
Pré-test.
Méthodes d'enseignement-apprentissage
Introduction générale
Partie I : Généralités sur la morale professionnelle
Partie II : Le métier d'enseignant
Partie III : Les différents rapports entre l'instituteur et son milieu
Partie IV : La neutralité scolaire
Partie V : Conseils pratiques
Conclusion générale
Post-test

DOCUMENTS D'ENTREE

Objectifs généraux

- Connaître les généralités sur la morale professionnelle.
- Comprendre la morale professionnelle.

Objectifs spécifiques

- Définir les concepts de « morale » et de « profession ».
- Définir « la morale professionnelle ».
- Définir les objectifs de l'enseignement de la morale professionnelle.
- Décrire la conscience professionnelle.
- Décrire le métier d'enseignant, ses obligations, ses exigences.
- Décrire les différents rapports entre l'instituteur et son milieu.

Pré-test

1. Définis « la morale », « la morale professionnelle ».
2. Donne quatre raisons qui amènent à enseigner la morale professionnelle.
3. Cite deux (02) obligations et les deux (02) types d'exigences du métier d'enseignant.
4. Enumère quatre (04) qualités qu'un maître doit posséder afin de bien accomplir sa tâche.
5. Qu'est-ce que la neutralité scolaire?

Méthodes d'enseignement-apprentissage

- Lecture suivie de commentaire du module par le formateur et les élèves-maîtres.
- Exercices oraux et écrits exécutés individuellement ou collectivement par les élèves-maîtres.
- Exposés-débats préparés sur la morale professionnelle et présentés par les élèves-maîtres.
- Travaux de groupes.

INTRODUCTION GENERALE

Le rôle que joue l'enseignant dans le développement des sociétés humaines et dans l'épanouissement total de l'homme est prépondérant. En effet, être éducateur n'est pas un métier mais une vocation, c'est-à-dire une attirance, un appel irrésistible pour accomplir une tâche déterminée. Cette vocation implique un engagement de toute la personne de l'éducateur qui ne peut se séparer entièrement de sa fonction. C'est dire que le rôle de l'éducateur dépasse de loin la tâche du maître d'école, car au-delà de la classe, il est le guide intellectuel, moral et social de la communauté où il vit. Cela lui confère alors une dignité, une autorité et des devoirs qu'il ne saurait méconnaître.

La nation, la communauté, les élèves attendent de l'éducateur un certain nombre de qualités et n'admettent pas de lui quelque défaut que ce soit.

Aussi, l'enseignement de la morale professionnelle dans les écoles de formation des enseignants du primaire vient-il à point nommé pour doter le futur éducateur d'un savoir-être indispensable aussi bien à la réussite de sa mission qu'à son insertion réussie dans son milieu.

PARTIE I : GENERALITES SUR LA MORALE PROFESSIONNELLE

INTRODUCTION

L'homme au sein de la société, ne peut se permettre de faire ce qu'il veut. Il doit obéir à des règles sans lesquelles aucune vie commune n'est possible. Ainsi qu'elles soient prescrites ou non, des règles de comportements régissent la vie en société en général et des différents métiers ou professions en particulier. Ce faisant, on parlera de déontologie dans l'administration, de l'intégrité et de l'impartialité de la justice, de l'opérationnalité de l'armée et singulièrement de la morale professionnelle dans l'enseignement.

I. Notions de morale et de morale professionnelle

1.1. Qu'est-ce que la morale ?

Pour le Petit Larousse illustré de 2017, « *la morale est l'ensemble de doctrines, de règles de conduite, de relations sociales qu'une société se donne et qui varient selon la culture ; les croyances, les conditions de vie et les besoins de la société* ». En Afrique, par exemple, l'hospitalité et la solidarité sont des valeurs morales.

Selon le Robert Junior illustré, la morale est ce qui permet de distinguer le bien du mal et de faire ce qui est bien. De ce point de vue, nous pouvons affirmer que tout crime commis est contraire à la morale.

Quant à J. Leif, il considère la morale comme étant l'éducation, la formation pratiquée à l'école élémentaire. Elle concerne le comportement, la conduite, le devoir, la discipline...

Elle est, de ce fait, la science qui nous enseigne les règles à suivre pour faire le bien et éviter le mal. La tolérance, la politesse relèvent de la morale.

D'une manière générale, la morale est l'ensemble des prescriptions, des principes, des normes, des valeurs, des comportements et des habitudes régissant la conduite ou le comportement de chacun au sein des groupes humains d'une société donnée et à une époque donnée.

La morale, en tant que science, est universelle, mais son contenu varie dans le temps et d'un groupe social à un autre. En effet, tel acte accepté ici, est refusé ailleurs : le parricide, par exemple, est un acte hautement réprouvé, alors que chez les Esquimaux, il est parfois recommandé et s'y soustraire, est un déshonneur familial.

Enfin, si la vie morale est empreinte de règles de conduites considérées valables pour tous, elle doit cependant, se fonder sur la liberté car, dit-on, la morale est la vie de l'homme libre.

La morale professionnelle n'échappe pas à cette réalité.

Mais, qu'est-ce que la profession et qu'est-ce que la morale professionnelle ?

1.2. Qu'est-ce que la profession ?

Toujours selon le Petit Larousse illustré de 2017, « *La profession est la carrière, l'état ou emploi dans la vie civile ou militaire* ». C'est une activité régulière, exercée par quelqu'un pour gagner honnêtement sa vie.

Mais il faut ajouter à ces définitions, la dimension honorable. Ainsi donc, la profession est un travail accompli par quelqu'un pour gagner honnêtement et honorablement sa vie. C'est, en d'autres termes, un métier, une tâche. Le menuisier par exemple, exerce une profession tout comme le jardinier, l'instituteur. La profession requiert des connaissances, des techniques, des compétences et chaque homme, conscient de ses responsabilités, doit en exercer une, afin de satisfaire ses besoins.

Mais, pour mener à bien sa profession, il se doit d'avoir une morale qu'il est convenu d'appeler la « morale professionnelle ».

1.3. Qu'est-ce que la morale professionnelle ?

Elle est, par définition, l'ensemble des obligations et des interdictions précises pour une profession donnée. En d'autres termes, c'est l'ensemble des règles d'action et des valeurs servant de normes à une profession donnée. La morale professionnelle est donc l'application de la morale générale aux nécessités du métier. Elle est le prolongement du savoir-faire soutenu par le vouloir faire bien dans chaque profession. Il importe donc pour tout travailleur de connaître la morale professionnelle, de la respecter, de la pratiquer.

1.4. Pourquoi enseigner la morale professionnelle ?

La mission de l'enseignant-éducateur est d'assurer, pour une grande part, l'avenir de l'enfant et de la société, entendue aussi bien au sens de l'Etat qu'au sens de l'humanité entière. Ainsi, cette importance découle du fait que l'instituteur est responsable vis-à-vis :

- ✓ des parents qui comptent sur lui pour que la formation intellectuelle de leurs enfants soit menée conformément à leurs attentes ;
- ✓ de l'Etat qui lui a confié la formation intellectuelle, physique et morale de la jeune génération garante de son avenir ;
- ✓ de l'humanité, compte tenu des fonctions de l'éducation dans toute société et de l'influence que tout enseignant exerce sur l'apprenant, surtout sur l'enfant ;
- ✓ du corps de métier auquel il appartient et dont il doit préserver l'honneur et la dignité.

Il revient donc à l'instituteur, plus qu'à tout autre travailleur, de respecter avec une rigueur toute particulière, les règles de la morale générale et surtout celles de la morale professionnelle.

Mais, sachons que, si la morale est la même pour tous, elle se traduit, cependant, dans la pratique, par des obligations précises différentes, pour chaque profession.

Pour l'instituteur, l'étude de la morale professionnelle lui permet d'être éclairé sur ses obligations en l'amenant à réfléchir sur la complexité et les répercussions de sa tâche.

L'objet de la morale professionnelle est d'allumer et d'entretenir, chez l'enseignant, ce feu sacré qui l'incitera non seulement à bien faire son travail, mais également à le faire toujours mieux.

Il faut qu'il veuille bien accomplir sa tâche, qu'il ait la ferme résolution de ne pas ménager ses efforts, d'utiliser pleinement ses compétences, d'écartier toute échappatoire dictée par la paresse.

La profession tient alors une place considérable dans la vie de chacun.

Les nombreuses années de l'existence, les plus fécondes aussi, celles où chaque individu s'affirme à travers sa personnalité, sont consacrées à l'apprentissage, puis à l'exercice d'un métier. Chaque jour qui passe voit la plupart des heures actives vouées à la tâche professionnelle. De plus, c'est par le métier qu'est fournie la sécurité du gîte et du couvert. Aussi, est-il nécessaire, pour tout métier, de se doter d'une morale professionnelle.

Pour l'instituteur, la morale professionnelle s'impose aujourd'hui de façon absolue. Alors, il aura

conscience de son rôle qui est double : celui, d'une part, de transmettre à l'enfant les premiers éléments de la connaissance et d'autre part, celui de faire son éducation. Aussi, le maître doit-il apprendre à son élève à devenir un homme, non pas seulement en fonction de la place qu'il occupe dans sa famille, mais surtout en fonction de celui qu'il est appelé à devenir dans la société.

Il est indispensable pour lui d'avoir à l'esprit les principes de base de la morale professionnelle, afin d'accomplir au mieux sa mission.

1.5. Les principes de base de la morale professionnelle

Le métier d'enseignant exige, certes, des aptitudes physiques et intellectuelles, mais également, des dispositions morales. C'est pourquoi, le maître doit éviter de ne voir dans l'enseignement que le développement des aptitudes, pour prendre en compte les qualités morales ce qui, plus tard, fera de l'individu un homme intégral.

Ce qui est demandé au maître, ce qui constitue les principes de base de la morale professionnelle, c'est d'abord le travail qu'il se doit d'aimer à tout moment. C'est par le travail qu'il s'épanouira et fera épanouir chaque génération d'enfants qu'il aura à former tout au long de sa carrière.

Il lui est ensuite demandé de ne pas considérer ce travail comme un simple gagne-pain, encore moins comme une corvée, mais plutôt comme un moyen d'atteindre les objectifs visés par l'éducation.

D'ailleurs, la morale professionnelle est à la fois antérieure et postérieure au travailleur. En effet, elle a toujours existé avant tout travailleur et elle demeurera après lui. Elle ne souffre d'aucune contestation, transgression ou remise en cause.

Aucun travailleur ne saurait contester la morale professionnelle comme il le ferait des textes administratifs ou juridiques qui régissent son métier. La morale professionnelle doit être scrupuleusement respectée et sa mise en cause n'est pas tolérée.

Aller au-delà des prescriptions telles que les obligations et les interdictions pour chercher ce qui peut lui permettre d'améliorer continuellement le rendement de son travail, telle doit être la préoccupation constante du maître vis-à-vis de sa mission.

Le maître réussira d'autant mieux cette mission qu'il sera guidé, à tout instant, par sa conscience professionnelle.

II. Conscience et conscience professionnelle

2.1. Qu'est-ce que la conscience ?

Selon le Petit Larousse illustré de 2017, « *La conscience est la connaissance que nous avons de notre propre existence et des phénomènes de sensibilité et d'activités qui se succèdent en nous* ».

En d'autres termes, elle est la perception, le sentiment que l'être humain a de lui-même, de sa propre existence et du monde extérieur. C'est le sentiment par lequel, l'être humain juge de la moralité de ses actes. C'est le sens du bien et du mal.

En philosophie, « *la conscience est l'intuition qu'a l'esprit de ses états et de ses actes* ». Elle est, par conséquent, l'essence de l'esprit ; elle est une valeur intrinsèque de l'homme. C'est, du reste, ce qu'affirme DESCARTES lorsqu'il dit : « *Je pense, donc je suis* ».

De ces différentes définitions, nous pouvons retenir que tout acte posé a des répercussions morales sur la conscience de l'individu. C'est ce que nous appelons : conscience morale.

La conscience morale est cette voix intérieure qui dicte à chacun sa conduite, qui lui permet de répartir les actes humains en deux catégories : les bons et les mauvais. Par la conscience morale, l'individu porte un jugement sur ses actes. Il a le sens du bien ou du mal. S'il exerce une profession et qu'il choisit de l'exercer toujours bien, on dira alors qu'il a la conscience professionnelle.

2.2. Qu'est-ce que la conscience professionnelle ?

La conscience professionnelle est la tendance de la volonté vers un meilleur accomplissement d'une tâche. Mieux encore, elle correspond à la raison qui nous dicte d'une façon absolue ce que nous avons à faire chaque fois que, jouissant de notre pleine liberté, nous nous trouvons devant un choix à exécuter. La conscience professionnelle se traduit par des actes concrets. Pour les consciencieux, « *Seul le travail fait l'homme* ».

En somme, la conscience professionnelle est le souci qu'a le travailleur de bien faire son travail et de le faire toujours mieux. Elle exige du travailleur qu'il soit chercheur, qu'il se remette constamment en cause et qu'il oublie ses intérêts personnels au profit du plus grand nombre.

Alors que la morale professionnelle est l'ensemble des règles d'une profession donnée, la conscience professionnelle est cette tension permanente qui pousse à l'accomplissement de notre tâche.

Pour ce qui concerne l'instituteur, nous affirmons, avec force, que ses connaissances et compétences ne suffisent pas. Il faut qu'il soit réellement consciencieux, qu'il ait une haute vision de sa tâche : celle de former des agents de développement socioéconomique et culturel de la société de demain.

Ainsi, être consciencieux, pour un maître, c'est être informé des textes législatifs, maîtriser les programmes, les horaires, les emplois de temps, responsabiliser ses élèves, les encourager à l'effort, instaurer une émulation dans la classe, se fixer des objectifs.

C'est aussi éviter les capitulations de la conscience que sont les abus de congés, les irrégularités, la nonchalance dans le travail, les corrections non faites, les notations sommaires des copies des élèves, le laxisme.

Pour que tout cela soit une réalité quotidienne, il faut que le maître sache ce qu'est une éthique, une déontologie.

2.3. L'éthique

Les concepts « *éthique* » et « *morale* » sont souvent confondus. En effet, ils sont issus du grec « *éthikos* » et du latin « *mores* » qui signifient mœurs, coutumes, ensemble des règles de conduite, règles de comportement.

Mais LÉCONTE (1915) a su faire la part des choses. Pour lui, l'éthique désigne l'analyse théorique des grands principes de la morale. Elle représente l'ensemble des valeurs adoptées librement par un individu. C'est l'individu qui s'y engage librement sans contrainte extérieure. En agissant de la sorte, il pose un acte qui a une valeur hautement morale. Il n'est pas donné à tout le monde de s'engager résolument, sans y être obligé, de respecter les règles morales.

Cet acte délibéré, librement consenti par quelqu'un, relève de son sens éthique, surtout lorsqu'on parle de la déontologie d'une profession.

En résumé, l'éthique est la science de la morale ou la discipline qui réfléchit sur les finalités, les valeurs de l'existence, la notion de "bien" ou sur des questions de mœurs ou de morale.

2.4. La déontologie

Déontologie vient du grec « *deon* », « *deontos* » qui signifie ce qu'il faut faire et de « *logos* » qui renvoie à discours, science. La déontologie est alors la science qui traite des devoirs à accomplir. Autrement dit, c'est l'ensemble des règles ou devoirs régissant la conduite à tenir pour les membres d'une profession ou d'une corporation ou pour les individus chargés d'une fonction dans la société ; elle permet de juger les actions professionnelles.

Jadis, l'on ne parlait de déontologie que lorsqu'il s'agissait de profession médicale. Ainsi, le médecin, dans l'exercice de sa profession, devrait se référer aux règles qui régissent son métier afin de mieux l'exercer. Mais plus tard, le mot déontologie s'est appliqué à toute profession. Ainsi, la notion de déontologie se réfère à un ensemble de règles qui régissent l'exercice d'une profession, l'exercice d'un devoir à accomplir.

Dans le domaine de l'éducation, la déontologie est l'ensemble des normes éthiques, des comportements et des modes d'action qu'un gestionnaire ou intervenant scolaire (maître, CPI, IEPD, Conseiller Technique ...), devrait respecter dans l'exercice de ses fonctions.

Cet aperçu concernant les généralités sur la morale professionnelle nous montre bien que le métier d'enseignant a ses exigences que tout enseignant responsable doit connaître.

CONCLUSION

Tous les pays ne cessent de faire appel à la conscience professionnelle de leurs travailleurs ou agents pour le développement économique et social de leurs nations.

La morale professionnelle est un fil conducteur qui va de l'agent à la tâche qu'il exécute quotidiennement. La morale professionnelle de l'éducateur lie non seulement celui-ci à la tâche, mais également à la communauté toute entière. Celle-ci doit par conséquent prendre ses responsabilités vis-à-vis du maître afin de lui faciliter sa tâche.

PARTIE II : LE METIER D'ENSEIGNANT

INTRODUCTION

Toute société humaine, en fonction de ses tables de valeurs, contraint ses membres à lui être utiles. D'où l'obligation pour chacun d'exercer un métier à un moment donné de sa vie. L'accomplissement de cette profession implique la possession de qualités intellectuelles, morales et sociales de la part du travailleur. L'enseignant qui est un maillon important dans le processus de développement du pays doit-il être dépourvu de ces vertus nécessaires pour la vie en général et pour sa mission d'éducateur en particulier ? Plus que tout autre citoyen, il doit être celui qui fait des vertus morales et sociales sa ligne de conduite partout où il se trouve.

Aussi doit-il cultiver et développer des compétences professionnelles afin d'être un véritable agent de développement et de changement.

I. LE CHOIX DU METIER

1.1. Qu'est-ce qu'un métier ?

Au sens originel du terme, le mot métier désigne tout genre d'occupation manuelle ou mécanique qui trouve son utilité dans la société.

De nos jours, le métier se conçoit comme tout genre de travail déterminé, reconnu ou toléré par la société et dont on peut tirer ses moyens d'existence.

1.2. Le choix

Le choix du métier peut donc se définir comme étant le fait de montrer sa préférence dans la gamme des métiers et d'opter pour la pratique de l'un d'eux.

1.3. Comment choisir ?

Dans un monde où la crise économique généralisée a rétréci le marché de l'emploi ou l'a rendu précaire, parler de choix d'un métier peut paraître irréaliste et l'adage bien connu, « *il n'y a pas de sot métier mais de sottes gens* », trouve bien là toute sa résonance.

Cependant, force est de reconnaître que parmi tous les choix que l'homme est appelé à faire pour le reste de son existence, celui du métier est, sans exagération, l'un des plus importants. Important, mais aussi délicat du moment que ce choix s'opère à un âge où l'individu ne peut, faute d'expérience, faire un choix judicieux. A cela viennent se greffer les contraintes sociales qui obligent les uns et les autres à devoir